



Prangins, le 27 septembre 2018

CONSEIL COMMUNAL  
DE  
PRANGINS

Aux membres du Conseil communal de  
Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du jeudi 27 septembre 2018**

Sous la présidence de Mme Clotilde Vulliemin, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2018
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) **Préavis municipal n° 28/18**  
*Demande d'un crédit de CHF 225'000.- pour le remplacement d'un véhicule utilitaire pour l'usage des travaux de la voirie*
- 6) Vote sur la mise à disposition des rapports de commission
- 7) Communications de la Municipalité
- 8) Annonce des préavis à venir
- 9) Propositions individuelles et divers
- 10) Contre-appel

- La PRESIDENTE salue le Syndic, les Conseillers Municipaux, les Conseillers communaux, les personnes de la presse et le public présents.

**1/ Appel**

Avec 44 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 43 voix, la Présidente ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Anne-Lise Müller, Anita Rihs, Marie Van Leckwyck ainsi que MM. Yvan Buccioli, Rémy Cochet, Hervé Durnat, Claude Favre, Patrick Jatton, Karim Kellou et Reynald Pasche.

M. Alain-Valéry Poitry intègre l'Assemblée tardivement portant le nombre de conseillers présents à 45. Les délibérations se font sur la base de 44 voix.

## 2/ Adoption de l'ordre du jour

**L'ordre du jour est accepté par 42 oui et 1 abstention**

## 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2018

M. Jean-Marc Bettems demande que soit précisé, en page 198, que M. Dorenbos apprécie la rédaction du rapport de Gestion **de la Municipalité**.

M. Roland Haas demande d'apporter une précision, à la page 204, ainsi : **« M. Haas aurait aimé que cela apparaisse séparément. Il n'y a pas de compensation. Il faut, comme pour les salaires, procéder à des imputations internes par les comptes 390 et 490. »**

Egalement à la page 204 : **« M. Haas hésite à approuver ces comptes. Je rappelle que M. Ueli Mauer, ministre des finances fédérales, avait fait l'objet d'un rappel pour avoir créé, dans les comptes 2017, une réserve pour les ristournes à venir de l'impôt anticipé de CHF 2'000'000'000.-, ceci pour diminuer le bénéfice réel publié. »**

A la page 205, **« M. Haas émet cependant une réserve... réserves aux provisions. »**

M. Haas souhaite aussi apporter une précision à l'intervention de M. le Syndic à la page 200 et les autorisations de dépassements de CHF 35'000.-. par compte : **« Il ne s'agit pas d'une autorisation de dépassement pour chaque compte. Le texte voté dans le cadre du préavis 01/16 mentionne clairement : « d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 35'000.00 par cas. » S'il y a plusieurs interventions pour des problèmes d'éclairage par exemple, chaque problème représente un cas. »** M. Haas pense que la COFIN devrait définir avec précision ce que représente un cas.

Mme Dominique-Ella Christin souhaite apporter une précision à la page 196 **« ... qu'un montant sera alloué... pour ce travail conséquent d'élaboration de PPA sur la parcelle 37 qui sera effectué... »**

**Le procès-verbal, tel que modifié, est approuvé par 39 oui et 4 abstentions.**

## 4/ Communications du Bureau du Conseil

La PRESIDENTE remercie les personnes ayant contribué au dépouillement des votations fédérales du 23 septembre 2018. Elle annonce les résultats des votations pour la Commune de Prangins :

- Objet N°1 : *« Voies cyclables et chemins, sentiers pédestres »* a été accepté avec 87,74% de oui et 12,25% de non.

- Objet N°2 : « Initiative pour des aliments équitables » a été accepté avec 59.25% de oui et 40.74% de non
- Objet N°3 : « Initiative pour la souveraineté alimentaire » a été accepté avec 50.87% de oui et 49.12% de non.

#### **5/ Préavis municipal N° 28/18**

*Demande d'un crédit de CHF 225'000.- pour le remplacement d'un véhicule utilitaire pour l'usage des travaux de la voirie*

La PRESIDENTE appelle M. Marc Baumgartner, rapporteur de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Marc Baumgartner informe le Conseil qu'une erreur s'est glissée dans les conclusions du rapport de la commission à l'alinéa 4.

M. le Syndic présente ses excuses pour cette erreur qui concerne l'amortissement de l'investissement de ce véhicule. Il précise que la réserve indiquée, d'un montant de CHF 72'000.-, sera déjà prélevée pour l'achat d'un véhicule de remplacement pour la voirie accepté lors du préavis 11/17. L'amortissement se fera donc sur le solde de la réserve observée sur le compte mentionné. L'amendement municipal corrige également la durée de l'amortissement qui est ramené de 15 à 10 ans, durée légale d'amortissement d'un bien mobilier.

M. Peter Dorenbos a informé la commission de cette erreur. Il rappelle que le préavis 11/17 a été amendé pour un montant de CHF 78'000.- et non de CHF 72'000.-. Le montant restant à prélever ne sera que de quelques centaines de francs.

M. Roland Haas n'est pas d'accord avec M. Dorenbos. Une somme de CHF 6'000.- a été remboursée par l'assurance de la personne fautive. Cette différence explique la somme de CHF 72'000.- à prélever.

M. Dorenbos précise que la somme remboursée par l'assurance concernée avait déjà été portée au crédit du fonds de réserve dans la comptabilité 2016. Par conséquent, c'est la somme de CHF 78'000.- qui sera prélevée et non CHF 72'000.-.

M. Haas propose un sous-amendement pour un amortissement du véhicule sur 5 ans.

La Municipalité maintient son amendement sur un amortissement de 10 ans.

M. André Fischer rappelle que la loi sur la comptabilité des communes stipule que l'amortissement pour les objets mobiliers est de 10 ans.

Sous-amendement de M. Haas

**4) D'amortir ce montant sur une période de cinq ans par un prélèvement au compte 9281.100 « fonds de renouvellement machines et véhicules » du solde au 31.12.2018 de CHF 76'541.- en 2019 et d'un quart du solde restant chaque année dès 2020.**

Vote

**Le sous-amendement est refusé  
par 39 non, 2 oui et 2 abstentions**

Amendement municipal

**D'amortir ce montant par un prélèvement au compte 9281.100 « fonds de renouvellement de machines et véhicules » de CHF 70'000.- en 2019 et le solde sur une période de 10 ans dès 2019, en portant le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.**

**L'amendement municipal est accepté par  
42 oui et 1 non**

La Présidente ouvre la discussion.

M. Vanni Vogel demande des précisions sur le véhicule lui-même et cite le point 4 du rapport de la commission. A ce titre, il aimerait avoir des clarifications concernant les éventuelles réparations sur le véhicule. *« Le véhicule actuel sera-t-il réparé temporairement ou un nouveau véhicule de remplacement sera-t-il loué en cas de réparation et en attendant la livraison du nouveau véhicule ? »*

M. Marc Baumgartner précise que s'il y avait de petites réparations à faire, elles seront effectuées. Pour des réparations plus conséquentes, une location sera envisagée.

M. Denys Chevalier indique que le véhicule devrait être opérationnel jusqu'à l'arrivée du nouveau véhicule. Si celui-ci devrait être en panne, un arrangement sera prévu avec le concessionnaire qui fournit le nouveau véhicule.

M. Dorenbos demande si l'hypothèse de louer un tel véhicule avait été envisagée afin de bénéficier de façon continue d'un véhicule neuf et d'éviter ainsi les frais d'entretien ainsi que la possibilité de louer l'équipement spécifique à l'année.

M. Chevalier précise que ce véhicule sera utilisé quotidiennement. La possibilité de location n'a pas été envisagée.

Vote

**Le préavis N°28/18 est accepté  
Par 42 oui et 1 abstention**

## 6/ Vote sur la mise à disposition des rapports de commission

La PRESIDENTE demande au Conseil de décider sur la mise à disposition des rapports de commission.

A la question : « ***Voulez-vous mettre sur le site les rapports des commissions avant la séance de Conseil ?*** »

**Proposition refusée  
par 25 non, 10 oui et 9 abstentions**

A la question : « **Etes-vous d'accord que les rapports des commissions soient transmis à la presse avant la séance de Conseil mais avec embargo.** »

La PRESIDENTE ouvre la discussion.

M. Cartier trouve non pertinente la possibilité de transmettre les rapports des commissions à la presse sans que celle-ci ne puisse les divulguer.

M. Gilles Mauroux ne comprend pas cette « idée » d'embargo.

Madame la Présidente a pris langue avec M. le Préfet. Un certain nombre de communes transmettent les rapports de commission avant leur séance de Conseil à la presse avec embargo.

M. Rudolf Schnider propose de ne pas divulguer le rapport à la presse. Le préavis est suffisant pour susciter l'intérêt de la presse et assister aux séances du Conseil.

M. Jean de Wolff de Moorsel pense que la transmission des rapports à la presse avant le Conseil peut leur permettre de s'intéresser à la vie de la commune en cas de controverse. Il rappelle que la liberté de la presse existe et que, juridiquement, un embargo n'a aucune légitimité.

M. Daniel Friedli pense, que pour une préparation d'article pour le lendemain, il serait « intéressant » que la presse puisse avoir les rapports en amont de la séance de Conseil.

Madame la Présidente fait voter sur cette question.

**Proposition refusée  
par 24 non, 12 oui et 8 abstentions.**

A la question : « **Etes-vous d'accord pour mettre les rapports de commission après la séance du Conseil ?** »

Madame la Présidente fait voter sur cette question.

**Proposition acceptée  
par 43 oui et 1 abstention**

M. Jacques Auberson demande que les rapports soient mis en ligne dès le lendemain.

La PRESIDENTE indique que les rapports de commission sont mis en ligne après la séance mais au moins 10 jours après séance en cas de référendum.

M. Dorenbos souhaite que les amendements soient également mis en ligne.

M. Schnider pense que les rapports doivent être mis en ligne dès la fin de séance afin de prendre connaissance du rapport et permettre ainsi la tenue d'un référendum.

La PRESIDENTE fait voter la mise en ligne des rapports de commission **dès la fin de séance.**

**Proposition acceptée  
Par 42 oui, 1 non et 1 abstention**

**7/ Communications de la Municipalité**

M. le Syndic

M. le Syndic présente les excuses de M. Igor Diakoff pour son absence. Celui-ci prend part à une séance du Conseil intercommunal du Conseil régional.

*Finances*

Le préavis sur l'arrêté d'imposition a été validé en séance de municipalité le 10 septembre. Celui-ci a été déjà remis au Conseil par l'intermédiaire du Bureau du Conseil. Le préavis fait mention d'une attente de décision de la part du Conseil d'Etat concernant les conséquences de l'introduction en 2019 de la RIE III. Le 11 septembre, le montant de CHF 50'000'000.-, compensation reversée aux communes, a été annoncé par le Conseil d'Etat. Cette modification ne changeant pas les conclusions du préavis, il a été décidé par la Municipalité de ne pas rééditer un nouveau préavis.

Dès 2020, le Canton De Vaud a décidé de reprendre à sa charge l'AVASAD, Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile. Celui-ci augmentera donc son taux d'imposition de 2.5 points. Les communes devront, elles, baisser leur taux de 1.5 point minimum.

Le Budget, préavis annoncé, devrait être remis au Bureau du Conseil le 22 octobre. Les recettes fiscales sont dans les prévisions budgétées. Le décompte final de la péréquation 2017 indique que le solde à payer sera compensé par la provision constituée à cet effet. Les acomptes 2019 de la péréquation ont été communiqués ce jour. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une analyse. Pour répondre à M. Haas, les estimations sont moins catastrophiques qu'évoquées. Le montant de CHF 2'000'000.- ou les 6.6 points d'impôts supplémentaires annoncés à la charge de la Commune en début d'année seront finalement moindres.

## Dépenses exceptionnelles et imprévisibles

### *Entretien des bâtiments*

#### Compte 350.3141

L'installation d'une antenne GSM à l'auberge communale a été nécessaire pour la transmission de l'alarme incendie en raison de la pose de la fibre optique qui ne permettait plus la transmission de cette alarme, ceci pour un coût d'environ CHF 10'000.- supplémentaires.

#### Compte 352.3141

La réparation imprévue d'un store, l'installation d'un banc circulaire, la pose de carrelage aux WC du collège et d'un meuble de cuisine également au collège ont opéré un dépassement d'environ CHF 13'000.-

### *Frais divers dû au vandalisme*

#### Compte 410.3189

Le nettoyage des graffitis et autres inscriptions dans le passage sous-voies, nettoyage déjà effectué, ont opéré un dépassement d'environ CHF 15'000.-, dépassement déjà annoncé.

### *Participation à des charges d'autres communes APEC*

#### Compte 461.3522

La commune de Gland a procédé à un rappel de taxes d'épuration encaissées par la commune de Prangins pour des taxes d'eaux usées de certaines propriétés raccordées à l'APEC (Association Intercommunal Epuration des Eaux Usées de la Côte). Ces taxes sont rétroactives. Elles représentent un montant d'environ CHF 14'000.- depuis 2005.

Une prévision de dépassement, précédemment annoncée, concerne la réorganisation du carrefour de Radio suisse.

M. le Syndic rappelle la tenue de la célébration du vingtième anniversaire du Château de Prangins et la fête au Village le samedi 29 septembre 2018. La fête au Village aura lieu sur la place du village le midi et sur le parking des Fossés le soir en cas de beau temps. Le spectacle de lumière se tiendra dans le jardin du Château vers 19h30. En cas de temps mauvais, la fête aura lieu sur le parking des Fossés sous une grande tente installée pouvant accueillir 1300 personnes. Une possibilité existe pour l'organisation du spectacle des lumières du Château le dimanche soir en cas de mauvais temps le samedi soir.

Une séance aura lieu le vendredi 28 septembre pour décider de l'organisation.

#### Mme Alice Durgnat-Lévi

Suite à l'été 2003, un plan canicule a été mis en place dès 2015. Celui-ci a été déclenché le 2 août et a été mis en place par la commune de Prangins. Elle

remercie la commission sociale via Mmes Bettina Venezia et Liliane Gavillet pour leur implication. La Protection Civile s'est également engagé dans ce plan. 200 personnes ont été contactées, 30 visites ont eu lieu à domicile et un suivi téléphonique pour cinq personnes a été effectué.

### *Ecole*

Un sondage de satisfaction concernant le restaurant scolaire a été de nouveau effectué. Peu de réponses ont été retournées, cela signifie peut-être que la majorité des gens sont satisfaits. Parmi les réponses, un degré de satisfaction élevé ainsi que quelques remarques concernant la variété ou la qualité des repas ont été constatés. Une question a été posée concernant le poste d'animateur qui sera donc remis au concours.

Le souhait pour des rencontres intergénérationnelles a été émis, celles-ci seront reconduites.

### *Ainés*

Un dîner des Aînés a eu lieu, l'occasion pour la police d'effectuer une séance d'information pour les 80 aînés présents. Cela a été également l'occasion de proposer les repas intergénérationnels. Ceux-ci reprendront donc en octobre 2018 et seront mieux organisés.

### *Association*

Une association des jeunes pranginois a été créée. Elle dispose d'un local au rez inférieur du collège de la Combe. Une inauguration est organisée le 30 octobre, à partir de 19h, afin de les rencontrer.

### *Naturalisation*

Les premiers dossiers pour l'année 2018 ont été déposés. La Municipalité a adopté une nouvelle procédure concernant le traitement des dossiers. La nouvelle loi cantonale tend à uniformiser le traitement des dossiers au sein des différentes communes et restreint la marge de manœuvre de celles-ci. La commission actuelle sera appelée à disparaître. Mme Durgnat-Lévi informera le Conseil de nouvelles informations lors de la séance du 30 octobre 2018.

### M. Denys Chevalier

M. Denys Chevalier transmet quelques informations de M. Igor Diakoff.

### *Sanisettes Vieux-Pressoir*

Le service technique communal informe que les sanisettes du Vieux-Pressoir seront à disposition pour la mi-octobre.

### *Sentier historique*

Le sentier historique sur les terres du Baron Guiguer a été inauguré le 5 septembre 2018 et a été un succès. Cette inauguration a bénéficié d'une large publicité y compris via la télévision régionale NRTV.

Les portes de la Maison de Commune ont été refaites.

### *Crèche*

Le processus de recherche d'un BAMO est en cours.

### *EMS*

M. Igor Diakoff fait partie du Conseil de fondation de la Fondation du Midi, candidat à l'exploitation du futur EMS.

### M. Denys Chevalier donne des communications pour son dicastère.

A la question de M. Pierce Lohman et le partenariat avec Publibike, M. Chevalier précise que le partenariat est maintenu et restera probablement inchangé. Une forte demande est constatée.

### *Passerelle Nyon- Prangins, Gland-Prangins*

Sous l'égide du Conseil de Nyon région, les conseillers municipaux concernés de Nyon, Gland et Prangins, ont reçu un projet DISREN pour ces deux passerelles. Ces projets devront être étudiés par chaque municipalité et une réponse sera donnée à Région de Nyon. Par la suite, les préavis seront déposés dans chaque commune. M. Chevalier indique qu'il s'agit de crédits d'étude. Il apporte une information importante concernant ces projets. Si la commune de Prangins décidait de sortir de Région de Nyon, cela n'impacterait pas immédiatement ces crédits d'étude. Cependant, cela pourrait impacter sensiblement les projets de réalisation. Il précise que la commune, dans le cadre du DISREN et de ses opérations, est en première ligne comme cercle porteur A.

### *Travaux Giratoire Radio suisse, Route des Mûrettes*

Les travaux débuteront le 4 novembre 2018 selon l'ingénieur et l'entreprise Perrin :

La première phase s'effectuera à hauteur de Radio suisse.

La deuxième phase aura lieu à hauteur du carrefour des Mûrettes.

### *Route de l'Etraz*

M. Chevalier lit le rapport transmis ce jour par l'ingénieur chargé des travaux de réfection de la Route de l'Etraz :

*« D'entente avec les services de l'Etat et notamment le voyer des Routes, le dossier a été transmis aux services de l'Etat pour un examen préalable et cela conformément à la loi. La synthèse des services n'est pas encore rédigée et nous n'avons pas encore le retour de cette importante étape.*

*Ceci reçu et tenant compte des remarques éventuelles et des recommandations relatives à l'autorisation des projets, les quatre périmètres recevant un véritable projet de construction pourraient être mis à l'enquête publique, en application de la loi sur les Routes.*

*Au besoin et si nécessaire, nous espérons pouvoir publier les enquêtes cette année encore et ainsi respecter le planning de pose 2019.*

*Pour ce qui est des travaux à proprement parlé, conformément à la planification annoncée, l'Avenue de la Gare va recevoir les travaux préparatoires cet automne déjà. Il s'agit de changer une conduite d'eau des SI Nyon avant les travaux de reprise des enrobés de l'année prochaine.»*

M. Chevalier précise qu'il ne suffit pas de voter un préavis pour que celui-ci soit appliqué dans les 3 ou 6 mois. Le travail avec le service des routes nécessitent des délais.

## **Service Environnement**

### **Port**

Les travaux faisant suite au préavis 19-18, soit une demande d'un crédit de CHF 170'000.—TTC en vue des travaux de rénovation au Port des Abériaux concernant le terre-plein et les bornes électriques, se sont bien déroulés et sont terminés.

### **STEP à Prangins**

Les travaux faisant suite au préavis 22-17, soit une demande d'un crédit de CHF 90'000.- TTC en vue de la réhabilitation des installations MCR (mesure, commande et régulation) à la station d'épuration de Prangins, se sont bien déroulés et sont terminés.

### **Régionalisation de l'épuration des eaux**

Les échanges faisant suite au préavis 92-16 , soit une demande d'un crédit de CHF 26'000.-- pour la participation aux études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration des eaux, ont été temporairement suspendus. Pour rappel, ce projet complexe intercommunal, porté par deux associations intercommunales (APEC – Association Pour l'Épuration des eaux de la Côte, et AEB - Association pour l'Épuration des Eaux usées du Boiron) et quatre communes, représente un ensemble de trente collectivités publiques. En 2016, les exécutifs de ces partenaires ont adhéré au principe de mettre en place une nouvelle station d'épuration régionale, à réaliser en une seule étape et sur un seul site au Lavasson à Gland. Les échanges sont toutefois en suspens suite aux oppositions manifestées dans le cadre de ce projet. Le conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux de la Côte (APEC – 21 communes), a souhaité faire une nouvelle étude comparative sur deux sites afin de conforter les conclusions obtenus en 2016 démontrant les avantages d'un seul site au Lavasson.

### **Energie et Climat**

Dans le cadre des subventions en faveur du climat, de nouvelles offres vont être développées pour 2019. La liste actuelle est sur le site de la commune. Des propositions de la part des conseillers pour de nouvelles subventions en faveur du climat sont les bienvenues.

## **Service Urbanisme**

### **Révision du plan général d'affectation (PGA)**

La volonté communale affichée de densification modérée des zones villas était jusqu'au 1er semestre 2018 considérée comme une densification de zones existantes plutôt que la création de nouvelles zones à bâtir par le Service du Développement Territorial (SDT). Le revirement opéré par celui-ci indiquant qu'un changement de l'indice était assimilé à l'instauration d'une nouvelle zone à bâtir nous obligerait à densifier très fortement nos zones villas.

Le SDT a reçu la commune à sa demande pour traiter de ce sujet problématique et nous a suggéré, entre autre, de démontrer par une étude qualitative que la densification forte des zones villas au sud de la voie ferrée porterait atteinte aux valeurs patrimoniales et paysagères de notre commune. Cette piste a parallèlement été suggérée par les membres de la Commission consultative de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Environnement. La Municipalité adhère à l'idée de faire une telle étude qualitative. Celle-ci nécessite le recours à une équipe de spécialistes expérimentés dans les approches patrimoniales et paysagères. Cette étude évaluée à première vue à un montant de CHF 80'000.- à CHF 100'000.- nécessitera un préavis.

De façon à pouvoir rédiger ce préavis sur la base d'une proposition consolidée et sur un coût exact, un cahier des charges a été rédigé puis un appel d'offre sur invitation a été organisé par le service de l'urbanisme. Le jury de sélection, qui comprend un membre de la commission consultative, siègera début octobre. Le préavis sera idéalement soumis au Conseil communal en décembre 2018 avec, si acceptation de celui-ci, un démarrage de l'étude en janvier 2019.

### **Projet d'agglomération – Requalification et valorisation paysagère et patrimoniale de la route du Lac (RC1)**

Le service de l'Urbanisme est en charge de la planification et de la coordination de l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Ce service pilote ce projet d'agglomération dans les différentes phases qui précèdent le préavis de réalisation des travaux et le suivi de ceux-ci. Le dossier sera transmis au Service des Travaux pour la réalisation.

L'objectif de cette requalification est de saisir l'occasion d'une obligation de réfection de la chaussée par un revêtement phono-absorbant pour intégrer des trottoirs et des voies cyclables plus confortables, faciliter les traversées notamment dans la liaison entre le parc du château et les Abériaux et intégrer une approche patrimoniale notamment dans la section sous le château.

Le coût estimé du projet est de CHF 3'000'000.- TTC avant déductions des subventions, subventions importantes de la part de la Confédération et du Canton pour ce projet d'agglomération. De ce montant estimé pourront être déduites également les subventions pour le revêtement phono-absorbant, qui en respect de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), aurait en principe dû être posé avant le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Les modalités convenues pour réaliser cette requalification sont de recruter une équipe de concepteurs comprenant un architecte-paysagiste, un ingénieur civil et un géomètre afin de définir et le projet et son coût d'une manière précise.

Dans le respect des marchés publics, le service de l'urbanisme a donc organisé et lancé un appel d'offre pour le choix de cette équipe. Le jury siègera à la mi-novembre. Sur cette base, un préavis pour un crédit d'étude sera soumis au Conseil communal en février 2019 avec, si acceptation de celui-ci, une planification permettant au service des travaux de présenter un préavis de réalisation début 2020.

## **Plan Directeur Intercommunal (PDI)**

Des nouvelles planifications supérieures d'aménagement du territoire, soit la LAT (2014), le PDCn (2017) et la LATC (avril 2018) découlent un nouvel espace de planification régionale: le périmètre compact d'agglomération Grand Genève. Celui-ci est composé des 9 communes du district de Nyon qui, bien que pouvant encore se développer contrairement à d'autres communes du district, devront le faire en priorisant les projets créant de nouvelles zones à bâtir, cela, selon un quota de croissance démographique défini dans le PDCn.

Ces 9 communes devront établir, de concert avec le Canton, un plan directeur intercommunal (PDI) apportant une vision globale et coordonnée du territoire et de son aménagement en termes d'urbanisation, de mobilités et d'environnement. Cette planification directrice, qui sera accompagnée de démarches participatives sollicitant la population, devra être approuvée dans sa partie stratégique par les conseils communaux des 9 communes concernées. Elle est obligatoire et sera contraignante.

Depuis le mois de mai 2018, ces 9 communes se sont déjà réunies 3 fois, dont deux avec le chef du service du développement territorial (SDT) du canton, afin de mettre sur pied ensemble les modalités, notamment en termes de gouvernance et en termes financiers. Une prochaine séance est déjà prévue entre le canton et les 9 communes à Rolle en décembre 2018.

## **Concept RDU**

Mme Christin présente le tracé de la RDU (Cf. annexe)

Le concept RDU consiste en un développement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU). C'est un projet intercommunal initié il y a près de 15 ans dans un contexte très différent de croissance démographique illimitée. Il comprend le développement de nouveaux quartiers au nord des communes d'Eysins, Nyon et Prangins, extension urbaine située en majeure partie sur des terres agricoles, et qui s'accompagne d'une route de desserte urbaine. Cette route existe déjà à Eysins et en partie à Nyon (route de la Gravette). Sur son tronçon Nyon (Rte de St.Cergue) -Prangins (Carrefour des Murettes) la route doit être « créée de toutes pièces » et fonde sa justification sur le projet urbain sans lequel elle n'a pas de raison d'être.

Le changement de paradigme instauré par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014, récemment traduite dans le Plan directeur cantonal (PDCn) et la révision de la loi cantonale du territoire et des constructions (LATC), modifie fondamentalement l'approche urbanistique développée jusqu'alors selon deux volets.

1/ Il limite désormais drastiquement le développement des communes, qui doivent réduire et prioriser la création de nouvelles zones à bâtir. Prangins fait partie des 9 communes du périmètre compact de l'agglomération Grand Genève qui coordonnent leur développement en fonction de ce contexte de limitation contrôlée de la croissance.

2/ Il affiche une obligation de préservation du paysage et des terres agricoles, un renforcement des surfaces d'assolement, obligeant à développer le bâti vers l'intérieur, selon la terminologie fédérale. Ces deux volets remettent fondamentalement en question l'approche urbanistique développée jusqu'alors.

Arrivant au terme de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet RDU 2013-2018, les partenaires sont amenés à se prononcer sur la poursuite du concept RDU. La Municipalité de Prangins a choisi de renoncer au développement de nouveaux quartiers sur les terres agricoles situées au nord de la route de l'Etraz et à la route de desserte qui était prévue pour desservir cette extension urbaine. En d'autres mots, l'Exécutif s'est prononcé pour l'abandon du Concept RDU sur son territoire.

La Municipalité a choisi de favoriser la préservation de ses terres agricoles et une urbanisation plus harmonieuse, privilégiant un développement qualitatif vers l'intérieur, en étroite relation avec les tissus existants et les noyaux historiques du village. Elle a donc choisi un développement pour notre commune qui est en cohérence avec la vision de l'aménagement du territoire qui découle de la LAT. Cette vision est également soutenue par le Conseil communal, notamment au travers du renvoi à la Municipalité des deux motions Bucciol et du vote dans le cadre du rapport-préavis 27-18 en réponse à la motion Bucciol concernant la parcelle agricole 37. La Municipalité a également estimé que la faisabilité foncière et financière du concept RDU était incertaine. Ceci notamment suite au revirement de la Confédération fin 2014 qui a souhaité rester propriétaire des terrains en les valorisant à travers des droits de superficie. De plus, le coût de la route à créer de « toutes pièces » soit le tronçon Nyon (Rte de St.Cergue)-Prangins (Carrefour des Murettes), a été estimé dernièrement à CHF 80'000'000.- dont 24'000'000.- à charge de Prangins.

La Municipalité a choisi d'informer en primeur le conseil communal de la décision municipale concernant l'abandon du Concept RDU. Un communiqué de presse va être envoyé maintenant par courriel aux médias. Des courriers officiels informant l'ensemble des Municipalités des communes partenaires, la Région de Nyon et les services du Canton ont été envoyés aujourd'hui par courrier A.

Le Conseil a accueilli cette décision concernant la RDU avec applaudissements.

M. Marc Pittet informe le Conseil que des décisions ont été prises à l'encontre du projet de démantèlement de l'Agroscope. Celui-ci restera donc dans la région.

## **8/ Annonce des préavis à venir**

10 préavis ont été annoncés lors de la séance du 29 juin 2018. Deux nouveaux préavis sont annoncés ce soir :

- 1/ Réponse à la motion Bucciol : « Modifications et définitions du périmètre d'urbanisation dans le Plan Directeur Communal de Prangins »
- 2/ Etude qualitative du PGA

## **9/ Propositions individuelles et divers**

M. Cartier demande un règlement des constructions à la hauteur de la commune de Prangins.

M. Jacques Auberson demande une séance extraordinaire, pour traiter la motion « Sortie de la commune de Prangins de la Région de Nyon » déposée par M. Olivier Binz, au mois de novembre 2018 afin de permettre, d'une part, aux

commissionnaires d'avoir un temps conséquent pour réaliser leur travail et, d'autre part, de permettre au Conseil d'avoir le temps nécessaire pour débattre de cette question.

Le 1/5<sup>ème</sup> requis étant atteint, une séance extraordinaire aura lieu le mercredi 21 novembre 2018.

M. Vogel a participé à l'assemblée générale du FC Prangins.

Suite aux questions posées à la Municipalité par l'intermédiaire de M. Igor Diakoff et restées sans réponse, M. Vogel invite la Municipalité à prendre contact avec les dirigeants pour discuter de leurs besoins et permettre un arrangement pour avancer.

M. Vogel a été témoin, il y a deux semaines, d'un accident au port des Abériaux avec un enfant qui s'est coincé le pied dans une grille. M. Vogel aimerait savoir si ces grilles vont être remplacées par les mêmes grilles qui semblent être de moindre qualité.

Enfin il a constaté le résultat d'un accident sur la Route Suisse. Il souhaiterait savoir si la construction d'un giratoire à cet endroit, particulièrement dangereux a été envisagé.

M. Fischer intervient sur le DISREN, précisant que cette intervention est purement informative. Cette intervention ne demande pas de réponse de la part de la municipalité.

### **Info SOFREN**

*« Le 30 août 2018, la SOFREN (Société foncière de la région nyonnaise) a soumis à l'approbation de son assemblée générale un projet d'acquisition de l'immeuble sis Grand-Rue 24 à Nyon, siège de la Région de Nyon, pour un montant de CHF 4'000'000.-. Depuis janvier 2017, l'association occupe la partie bureau de ce bâtiment que son propriétaire souhaite vendre.*

*Cet achat est certainement une bonne opportunité, mais il soulève un certain nombre de questions sur le contrôle de la SOFREN par le Conseil régional. Cette acquisition ne fait pas partie des projets d'investissement soumis à l'assemblée du Conseil régional. Le Conseil régional a un plafond d'endettement de 2 millions. (Art 31 des statuts)*

*La SOFREN est une SA active dans la vente et location d'immeubles et d'appartements selon son inscription au registre du commerce. Le conseil d'administration est composé de membres du CODIR du Conseil régional. Cette SA est un peu un électron libre du CR dépendant uniquement du CODIR. »*

### **Réflexions**

*« La SOFREN étant une SA, ses projets ne sont pas soumis au Conseil régional. Sa création devait répondre aux besoins de la région. Ce bâtiment est-il un besoin pour la région ou un investissement de la SOFREN ?*

*Il est toutefois nécessaire de se poser la question sur le comment de ce financement.*

*La SOFREN a un faible capital de fondation. Une somme de CHF 4'000'000.- suppose un prêt bancaire conséquent. Un prêt hypothécaire nécessite des fonds propres. Un prêt bancaire classique nécessite des garanties.*

Quel que soit le mode de financement, cet achat aura une répercussion sur les communes. N'étant pas soumis aux règles de plafonnement des dépenses du Conseil régional, comment prévoir le poste correspondant au budget 2019 de notre commune ?

Ce bien immobilier sera propriété de la SOFREN bien que financé par les communes membres du CR. Cette situation est à mon avis un peu bancal.

Bien qu'improbable, une dissolution du CR poserait un problème juridique. Selon l'article 127 de la LC, l'association est solidaire des dettes contractées. En cas d'actifs, ceux-ci seraient répartis parmi les membres. Cet immeuble serait un actif ne nous appartenant pas. Cherchons l'erreur... »

## Sofren

« La Société foncière de la région nyonnaise (Sofren SA) exécute des opérations foncières permettant la réalisation de projets de la Région de Nyon, à laquelle elle appartient (création via le préavis 59-2010). Elle permet notamment d'acquérir des terrains pour des infrastructures ou activités répondant à un réel besoin à l'échelle de la région. Sur demande des communes, la SOFREN peut ainsi intervenir lorsque des transactions foncières complexes sont nécessaires (négociations entre de nombreux propriétaires, échanges de parcelles, réaffectation de zones, etc.) Elle peut mettre à disposition des terrains pour des projets présentant un intérêt régional important: activités artisanales ou industrielles, logements à loyer abordable, développement urbain, etc... »

Statut de l'entreprise: actif

Forme juridique: Société anonyme

Secteur: Vente et location d'immeubles et d'appartements

Grand-Rue 24, 1260 Nyon

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'à
<u>Daniel Rossellat</u>	Conseil d'administration-Président Signature collective à deux	30.08.2018	
<u>Chantal Landeiro</u>	Conseil d'administration-Membre Signature collective à deux	31.05.2017	
<u>François Roch</u>	Conseil d'administration-Membre Signature collective à deux	31.05.2017	
<u>Patrick Freudiger</u>	Conseil d'administration-Membre Signature collective à deux	31.05.2017	

Mme Bachmann fait remarquer que les haies privées, au Chemin des Jaquines, empêchent les piétons de rester sur le trottoir. Elle souhaite savoir si une réflexion a été menée.

Mme Alice Durngat-Lévi rappelle qu'une attention particulière a été demandée à la police concernant ces haies. Elle précise qu'un avis a été déposé dans les boîtes aux lettres concernées au mois de mai avec un délai au 30 juin.

M. Schnider remercie l'Union des Sociétés Locales, au nom du festival Rive jazzy, de la mise à disposition des chaises et des tentes pour l'organisation de

ces concerts gratuits. L'épicerie de Prangins et la Cheminée Dorée ont, en contre partie, assuré la restauration durant le festival.

M. Olivier Binz, suite à la présentation de M. Fischer sur le DISREN, demande à M. le Syndic s'il peut fournir des informations détaillées concernant l'acquisition de ce bien immobilier pour un montant de CHF 4'000'000.- par la Société foncière de la région nyonnaise (SOFREN).

M. le Syndic rappelle qu'il représente la Commune à la SOFREN. Il n'est pas membre de la SOFREN. Lors de ce vote pour l'acquisition de ce bien, la Commune de Prangins n'étant pas présente, elle s'est abstenue.

M. Binz demande si un document existait pour l'acquisition de cet immeuble. Il souhaite savoir également pourquoi cet immeuble a été acquis par la SOFREN.

M. le Syndic répond qu'un préavis a été présenté. Cependant, par souci de cohérence par rapport à la motion pour la sortie de la commune de Prangins du Conseil régional déposée par le Conseil communal, la Municipalité s'est abstenue de voter l'acquisition du bien immobilier. Il pense que l'opportunité d'acheter cet immeuble à ce prix très intéressant était, malgré tout, bien réelle.

M. Binz demande si les communes membres du Conseil régional sont cautionnaires de cet emprunt.

M. le Syndic précise que ce sont les communes qui siègent aux législatives de la SOFREN.

M. Fischer rappelle que l'opportunité était réelle. Cependant il précise que la SOFREN est une société anonyme et que le Conseil régional n'est pas tenu informé de ces transactions. Jusqu'à maintenant, la location faisait partie du budget du Conseil régional, la question est de savoir si cet emprunt de CHF 4'000'000.- sera intégré au budget du CR. M. Fischer regrette ce manque de transparence par cette société anonyme.

M. Haas rappelle que la SOFREN est une SA à CHF 100'000.- d'actions. Il demande qui sont les actionnaires.

M. le Syndic rectifie que la SOFREN est une société anonyme avec une assemblée générale. La Commune est représentée à l'assemblée générale par M. le Syndic.

M. de Wolff rappelle que les actionnaires ne sont pas responsables de la faillite des sociétés. M. de Wolff demande aux délégués du Conseil de Prangins au CR si des garanties ont été signées.

M. François Krull confirme que l'actionnaire unique de la SOFREN est le Conseil Régional pour CHF 100'000.-. Dans les statuts de la SOFREN, chaque représentant de la commune est actionnaire. Il peut imaginer que le CR a accordé un cautionnement pour cet emprunt. Ceci étant, cette information serait diffusée au Conseil intercommunal du Conseil régional. Un arrangement pourrait avoir eu lieu entre la Fondation Boldrini, qui a cédé l'immeuble, avec le Conseil régional. Il précise que le vendeur de l'immeuble est un ancien membre du comité directeur du CR ainsi qu'ancien président de la SOFREN.

M. Chevalier répond à M. Vogel que les grilles ont effectivement été abîmées, conséquence de l'accident évoqué. Elles sont à nouveau fixées. Il y a donc peu de risque de nouvel accident.

M. Bettems rappelle que, lors de la séance du mois de juin, le document présenté par la Municipalité au sujet du rapport de gestion de la COGEST, avait été retiré à la demande du Conseil communal. Une rencontre entre la COGEST et la Municipalité a eu lieu le 10 septembre 2018. L'ensemble des vœux émis par la COGEST ont été retenus par la Municipalité et feront l'objet d'un suivi lors de l'année 2018. Il déplore cependant que ce document ait finalement été distribué. La COGEST aurait aimé pouvoir se réunir avant distribution dudit document.

M. Christian Baumgartner annonce l'élection de Mme Alice Durnat-Lévi à la vice-présidence du Conseil intercommunal du SDIS Nyon-Dôle. M. Baumgartner remercie Mme Durnat-Lévi pour son engagement envers la cause des sapeurs-pompiers.

Mme Durnat-Lévi confirme qu'elle a accepté ce poste honorifique. Pour répondre à M. Vogel et l'accident survenu sur la Route Suisse, elle précise qu'une rencontre a eu lieu avec M. Chevalier, un représentant de la police, un représentant des pompiers, un responsable du service technique pour évoquer la problématique dans cette zone. Il n'a pas été envisagé l'installation d'un giratoire mais de parfaire la signalisation pour inciter les usagers à être plus attentifs.

M. Auberson demande à M. le Syndic, outre les préavis annoncés déjà déposés, si les 6 préavis annoncés restants seront déposés avant la fin décembre 2018.

M. Auberson évoque la signalisation de la Place du village et le fait que la police n'avait pas remarqué d'infraction. M. Auberson informe que, durant l'été, il s'est retrouvé à quatre reprises avec des véhicules qui ne respectaient pas cette signalisation et arrivaient en sens interdit. Il pense donc que la signalisation n'est pas suffisante et qu'elle doit être améliorée.

Concernant la taille des haies privées, M. Auberson rappelle qu'il paie chaque année la taille de ses haies pour respecter la loi.

M. le Syndic répond que les préavis annoncés devraient normalement être déposés avant la fin de l'année. Cependant, il est possible que deux préavis ne soient pas traités cette année, à savoir l'aménagement paysagé du Chemin du Creux-du-Loup et celui sur les caméras de surveillance. Il rappelle que le calendrier et les ordres du jour sont du ressort du Bureau du Conseil.

M. Auberson souhaite que les chefs de groupe puissent connaître au plus tôt les dates de présentation des préavis pour permettre une meilleure organisation au sein des groupes respectifs.

Mme Durnat précise que le règlement intercommunal de police sera prochainement distribué à tous les délégués. Une commission ad hoc a d'ores et déjà été constituée. La séance pour le traitement de ce règlement aura lieu le 13 novembre 2018. A la suite de cette séance, les représentants au Conseil intercommunal voteront ce règlement. Pour information, ce règlement sera présenté au Conseil communal mais sans possibilité de l'amender, le modifier ou

le refuser. Le règlement de police proprement dit sera présenté l'année prochaine.

M. Henri Haymoz a reçu, ce jour, le journal La Côte gratuitement comme chaque habitant. Un projet de modification de la ligne de bus 805 est annoncé pour le mois de décembre 2018. Il souhaiterait connaître la modification exacte de cette ligne.

M. Chevalier précise que la modification concerne le sud du village. Au départ du Vieux-Pressoir, il repartira sur le chemin de la Bossière, suivra le Chemin du Clos pour revenir au centre du village et reprendre le parcours actuel. L'objectif est l'amélioration du parcours. La cadence au ¼ d'heure sera maintenue par les Transports Publics Nyonnais.

Concernant l'aménagement paysagé du Creux-du-Loup, un contact a eu lieu la veille avec l'ingénieur, le préavis sera présenté avec un devis précis. Ceci explique que le temps nécessaire ait été rallongé.

M. Mauroux souhaite savoir si le discours programmé avec un conseiller d'état genevois, Président du Conseil, lors de la manifestation du 20<sup>ème</sup> anniversaire du Château, est maintenu.

M. Krull n'a pas d'information sur la programmation de ce discours. Il annonce cependant que 12 à 15 stands d'alimentation seront tenus ; le tea-room organisera une fondue ; l'auberge communale proposera un menu spécial. Il a peu d'informations sur le nombre de personnes attendues. L'USL a adopté de nouveaux statuts depuis une semaine, ceci permet à des sociétés non-membres de l'USL de se joindre à elle. Un forum des sociétés locales a eu lieu la veille amenant un débat nourri et intéressant à propos de la réorganisation et le renouvellement des membres pour les sociétés locales. De nombreuses informations seront données probablement dans les 6 prochains mois.

M. Haas indique que le changement d'horaire CFF en décembre 2018 pour la nuit ne garantit pas la correspondance avec la ligne de bus 805. Il demande à M. Chevalier si une adaptation aura lieu.

Il demande à M. le Syndic quels seront les effets de la RIE III. Le Conseil devant bientôt se prononcer sur le budget, il aimerait savoir les effets exacts sur les personnes morales. Concernant la répartition des CHF 50'000'000.- pour les communes, il aimerait connaître la part qui reviendra à Prangins.

M. Chevalier n'a pas de réponse à apporter actuellement concernant le changement d'horaire.

M. le Syndic précise, comme déjà annoncé, que les informations arrivent au compte-goutte. Le texte de la RIE III est connu avec le pourcentage pour l'imposition des personnes morales. L'impact sera détaillé dans le budget. Le 11 septembre, le Canton a annoncé qu'une somme de CHF 50'000'000.- reversée aux communes. Une estimation de la part qui sera reversée à la Commune est connue. Les acomptes de la péréquation ont été connus ce jour. Tout ceci sera détaillé dans le préavis du budget qui sera transmis fin octobre au Bureau du Conseil.

M. Fischer fait remarquer, toujours concernant la taille des haies, que le problème est récurrent au Chemin de la Tuilière. Ceci pose problème au service de la voirie en cas de déneigement. Celle-ci ne peut pas déneiger convenablement et complètement le trottoir à cause de ces haies qui dépassent.

M. Haas fait remarquer qu'à l'intersection du Chemin de la Combe et du Chemin de Trembley, le panneau « interdiction de circuler » a été remplacé sans indication complémentaire. Ceci équivaut à une interdiction totale de circuler, par un accès côté Chemin de Trembley. En amont du Chemin de la Combe, côté Chemin de la Redoute, un panneau spécifiant « bordier autorisé » est installé. Il aimerait savoir lequel des deux faits foi.

Au Chemin de la Combe et au Chemin de Trembley, un passage piéton a été instauré peu utile à son sens car il n'a jamais vu un piéton utilisé ce passage pour traverser. Il propose plutôt une adaptation de la vitesse et une disposition particulière concernant le Chemin de la Redoute et le Pont de la Redoute. Je souhaite que la Municipalité prévienne rapidement l'établissement de passage piéton à cet endroit même s'il est question de refaire le pont prochainement.

Mme Christin remercie, au nom de la Municipalité, l'accueil chaleureux réservé par le Conseil à l'annonce de la Municipalité de renoncer au concept de la RDU. Mme Christin trouve gratifiant pour une municipalité de constater que les décisions prises par celle-ci vont dans le même sens que le Conseil et que l'ensemble des autorités a la même vision sur le développement de la commune.

## 10/ Contre-appel

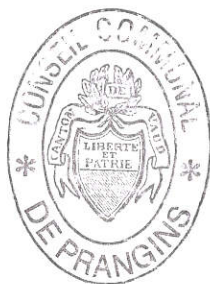
La présence est de 45 membres. La séance est levée à 22:20

### CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

La Présidente



Clotilde Vulliemin



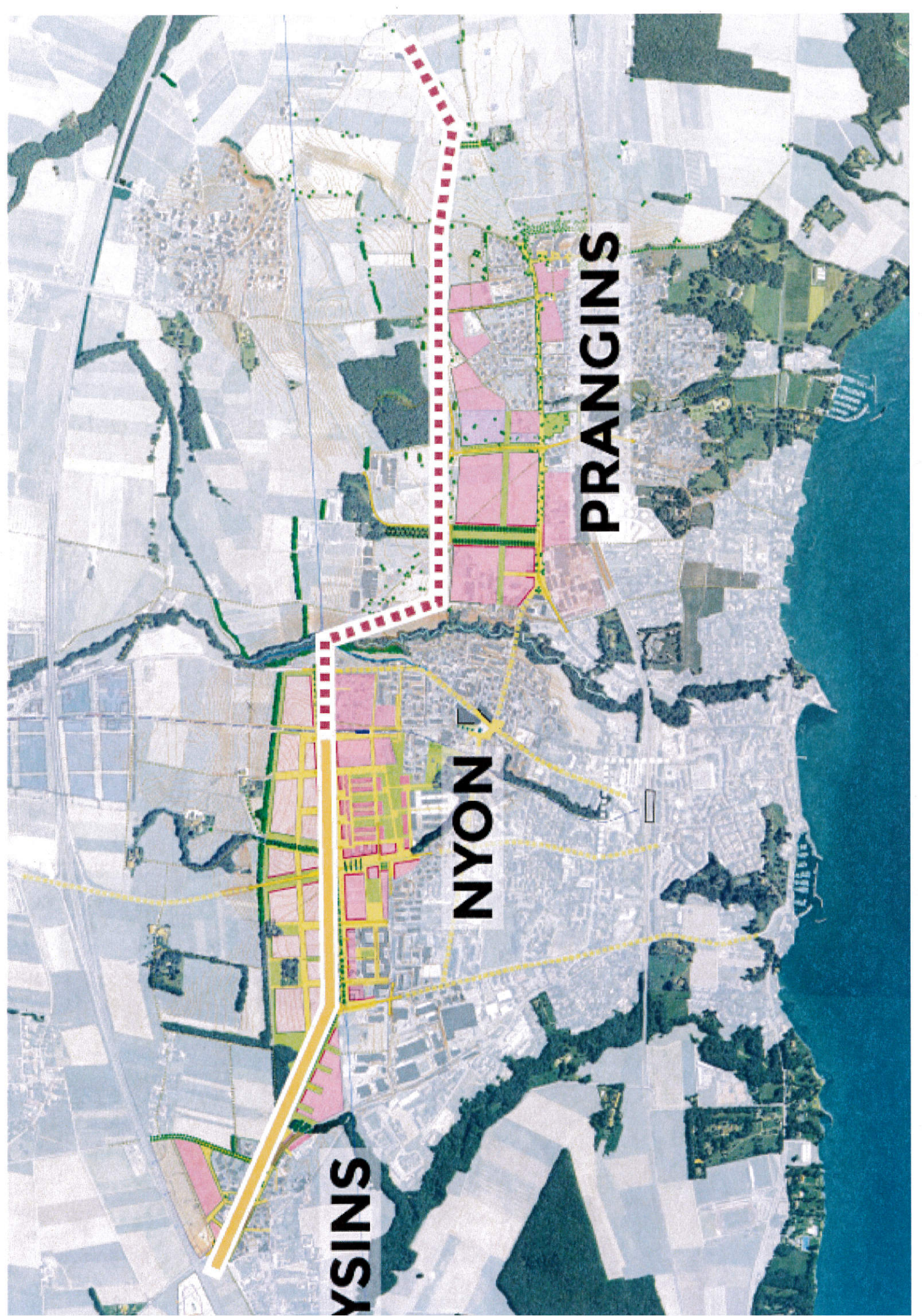
Le Secrétaire



Jérôme Seydoux

Annexe : ment.





**NYONS**

**NYON**

**PRANGINS**

